persistent à refuser de traiter avec les sociétés de résistance, et réclament l'intervention des autorités pour appliquer la loi contre les dégâts faits aux bâtiments et aux navires.

Russie et Japon

Paris, 15 janvier. — On télégraphie de Tokio, que la réponse du Japon a été remise hier au baron de Rosen, sans qu'aucun laps de temps ait été fixé pour la nouvelle réponse de la Russie.

La presse anglaise, *si disposée*, il y a peu de temps encore, à accueillir les dépêches russes plus absolues, a pour le moins reconnu mieux que la paix à laquelle elle ne voulait pas croire est non seulement possible, mais probable.

Il y a lieu de féliciter les gouvernements russe et japonais du calme avec lequel ils ont poursuivi et poursuivent ces négociations délicates dont les conséquences sont d'une si haute importance pour le reste du monde. Ils ne se sont pas laissé entraîner par les mouvements populaires dont l'impatience avaught ou l'enthousiasme guerrier irréfléchi eussent depuis longtemps déchaîné la guerre.

La Russie a adressé, au commencement de la semaine, une note circulaire aux puissances. Elle déclare dans cette note, reconnaître un Mandchourie les traités de commerce conclus avec la Chine et en permettre l'application.

La note explique que la Russie est obligée d'occuper encore la Mandchourie, à cause des intérêts créés par la construction du chemin de fer, et de l'impossibilité où l'on a, en ce moment de compter sur la Chine pour maintenir l'ordre.

Cette note coïncide avec la ratification du traité sino-américain et du traité de commerce sino-japonais. Il est donc désormais acquis que les villes de Moukden, Tatounghai et Antoung qui sont parmi les plus importantes de Mandchourie seront ouvertes au commerce international et *a fortiori* aux Japonais, ce qui est un achèmement vers le régiment satisfaisant pour ces dernières du différend actuel.

Il n'y a aujourd'hui que peu de nouvelles d'Extrême-Orient.

On mande de Port-Said que le croiseur russe *Dmitri Donskoi* et sept torpilleurs russes, sont arrivés de la Canée. La *Dmitri Donskoi* a pénétré immédiatement dans le canal. Les torpilleurs suivront à l'arrivée du reste de l'escadre qui est attendu incessamment.

Deux la nuit est également arrivé le croiseur japonais *Kasuga*, un des deux navires argentins achetés à Gênes.

Les correspondants du *Daily Telegraph* et de la *Daily Mail* à New-York télégraphient que le Japon négocie l'achat du vapeur *Trave*, appartenant au North German Lloyd.

Ce navire de 5000 tonnes est construit en acier.

D'après une dépêche de Tien-Tsin à la *Daily Mail*, en date du 13 janvier, la garnison russe de Tien-Tsin aurait reçu l'ordre de se préparer à partir dimanche pour la Mandchourie.

Berlin, 14 janvier. — On télégraphie de Tokio le 13 janvier :

« La nouvelle télégraphiée de Séoul en Europe d'après laquelle le ministre du Japon en Corée aurait essayé d'engager le gouvernement coréen à reconnaître le protectorat japonais est de pure invention. »

Notre Bloc-Notes

Brest, 14 janvier. — Des cas de fièvre typhoïde se sont produits au Conquet. La ville est consignée aux troupes.

La Rochelle, 14 janvier. — M. et Mme Pelletan se rendront à la fin de janvier à Marennes, près Royan, où un banquet leur sera offert par le nouveau syndicat des inscrits maritimes. On espère que M. Combes y assistera.

Le ministre de la marine se rendra ensuite à Bordeaux par torpilleur.

Saint-Etienne, 14 janvier. — Les trois médecins commis à l'examen du cas de Teyssier, qui, à Saint-Etienne, avait tiré un coup de revolver dans la direction de la terrasse de la préfecture, ont conclu que cet individu était atteint du délire de la persécution et de la mégomanie des grandeurs.

Teyssier ayant été reconnu dangereux pour lui-même et surtout pour la sécurité publique, un arrêté préfectoral a ordonné son transfert dans un asile d'aliénés.

LES GRÈVES

A Dunkerque

Dans une réunion tenue avant-hier au Siège du Syndicat, place du Théâtre, réunion à laquelle assistaient 90 membres, les tonneliers qui voté la grève par 70 voix contre 23.

Les ouvriers travaillant à terre se solidarisent avec leurs camarades faisant la pêche d'Islande dont le *Progrès* a donné les revendications et le réclament de leur côté 6 francs par jour au lieu de 5 fr. 50.

Hier, vers 7 heures, les grévistes se sont rassemblés et se sont dirigés sans proférer le moindre cri sur le matelot André à la section du phare où ils ont réussi à entraîner trente tonneliers; revenant alors par la Chambre de commerce ils débauchèrent dix-sept cinq ouvriers tonneliers travaillant dans la cour.

Les grévistes ont continué leurs pérégrinations dans la ville toujours en observant le calme le plus strict et parvenaient à faire cesser le travail à une cinquantaine de leurs camarades.

Vers une heure et demie, les grévistes se sont réunis au siège du syndicat et n'ont pris aucune décision nouvelle. Ils ont affirmé leur intention de faire la grève paisiblement, tout en s'efforçant à la rendre générale pour la corporation.

Le mouvement gréviste pourrait n'être que le prélude d'un mouvement plus général occasionné par la non occupation par les marins et les tonneliers de la nouvelle réglementation relative à l'embarquement des Islandais.

Déjà on signale des arrêts à Gravelines, aux Hutes et à Petit-Fort-Philippe, dans lesquelles les marins ont reposé ce règlement.

D'un autre côté, on prétend que les armateurs auraient l'impossibilité de maintenir les tarifs en raison de la concurrence redoutable occasionnée par les vapeurs se livrant à la grande pêche et qu'ils devront renoncer à armer si les marins et les tonneliers maintiennent leurs prétentions.

En prévision d'incidents, des forces supplémentaires de gendarmerie ont été dirigées sur Dunkerque qui a déjà reçu un renfort de 50 gendarmes à cheval et de 20 gendarmes à pied.

CHRONIQUE RÉGIONALE

L'Enquête sur l'industrie textile (1)

(Suite)

La question des salaires est certainement celle sur laquelle se portera le plus — et le plus longuement — l'attention des commissaires des membres de la Commission d'enquête. Les ouvriers de nos grandes villes, Lille, Roubaix, Tourcoing, ont vu leurs salaires bien payés depuis 10 ans, mais ils ont subi des mauvaises heures, à la suite des crises successives qui ont frappé les usines textiles, et ils ne peuvent oublier que, pendant ces années, les salaires des ouvriers des campagnes ont été relevés, et que, si le nombre des journées de travail a diminué, le nombre des journées payées a pu rester le même, ou même augmenter, grâce à la hausse des salaires.

Nous ne faisons aux honorables membres de la commission d'enquête le soin d'apprécier quelles seraient les conséquences qui désorganiseraient de l'application de ce système qui, en ne manquera pas de leur réclamer : il a un avantage, mais il a aussi beaucoup d'inconvénients.

La question de l'alimentation et du bon fonctionnement de notre industrie textile pourrait, à notre avis, trouver une solution satisfaisante par le usage exploitation des colonies. On a maintenant la preuve que dans *certaines d'entr'elles, on peut cultiver le coton aussi bien qu'en Amérique et l'obtenir aussi beau*; d'autres ont présentant peut-être très bien à la culture du lin et du chanvre, et il ne serait peut-être pas difficile d'en trouver quelques-unes où on pourrait produire du grand Fécondé du mouton. Le tout est de s'organiser et de savoir faire les sacrifices inhérents aux débuts.

L'Association Cotonnière Coloniale a montré l'exemple, et des résultats — peuts-il est vrai, mais concluants — sont déjà venus récompenser ses premiers efforts. Nous demandons tous les jours de plus en plus aux gouvernements français d'aider cette *association par tous les moyens*, pour qu'à bref délai elle soit à même de mettre des cotons français à la disposition de notre industrie, et de délivrer cette dernière de l'oppression qui lui causent les spéculateurs américains.

D'un rapport établi par le gouverneur général de l'Afrique occidentale, il résulte que certaines de nos possessions dans cette contrée se prêtent admirablement à la culture des qualités de cotons que nous employons plus ; c'est à peine s'il faut semer pour récolter. Le cotonnier y vient naturellement partout et est cultivé par les indigènes. Il suffit de savoir le balancer en tirer parti, de régulariser les plantations et d'organiser l'égrenage. On voit que de ce côté-là, il suffirait de faire un effort pour que nos ayions sauf tarder ce que nous demandons.

Il resterait à fonder, sous le patronage du gouvernement, deux grandes associations : l'une ayant pour but la recherche des graines et de cultiver pratiquement le lin et le chanvre dans les colonies françaises, et l'autre ayant pour mission d'étudier la possibilité de vivre des moutons produisant les genres de laines dont nous avons besoin. Nous sommes convaincus — et beaucoup sont de notre avis — que ces associations ne manqueraient pas à trouver ce qu'on leur demanderait.

Qu'après cela nos industriels s'entendent entr'eux pour fonder dans tous les principaux centres des possessions françaises, des ateliers où on ne vendrait que des laines de la métropole, qu'ils combinent à cette intention des genres en rapport avec les goûts des Indigènes plutôt que d'essayer de leur faire adopter les nôtres; que de son côté, le gouvernement protège dans nos colonies les produits français contre les produits étrangers, et on réussira peut-être ainsi à redonner à notre grande industrie textile l'activité qui est indispensable au travail national.

L'œuvre à accomplir est immense, mais elle est belle, et le mot impossible n'est pas français !

Les sujets que nous avons traités ici ne répondent peut-être pas directement au questionnaire préparé par la Commission d'enquête sur l'Industrie textile, mais ils s'y rattachent par plus d'un point, et nous avons tenu à ne pas se réflexions personnelles que nous avons émises ont pu être de quelque utilité à la cause du commerce, de l'industrie et du travail français.

V. DE LABRUYÈRE.

(1) La commission parlementaire chargée de procéder à une enquête sur la situation de l'industrie textile, commission qui, on le sait, est présidée par M. Dron, député et maire de Tourcoing, arrivera lundi 18 janvier à Lille.

Les membres de la commission séjourneront en cette ville jusqu'au vendredi suivant 22 janvier.

Ils commencent opérer très probablement dès le lundi à Lille, le mardi à Armentières, le mercredi à Roubaix et le jeudi à Tourcoing.

Les maisonnées de chacun de ces jours seront consacrées à des visites d'usines, et les après-midi, à l'audition des personnes convoquées par la commission ou qui désireraient être entendues par elle.

Les présidents de chambres de commerce, les membres du conseil des prud'hommes, MM. les Juges de paix, les inspecteurs du travail, les représentants des syndicats patronaux, ouvriers, seront entendus par la Commission.

Commission départementale. — La Commission départementale s'est réunie dimanche 10 janvier pour statuer sur les affaires suivantes :

Sociétés de secours mutuels. Demandes de secours. — Société de Cadroy « La Fraternelle » 250 fr. — Société des « Travailleurs » de Cherg 200 fr. — Société « La St-Hippolyte » d'Armentières 300 fr. — Société de Quiévy 200 fr. — Société « La Fraternelle » d'Emmerin 400 fr.

Sociétés de secours mutuels. — Accords et taux demi-bourses.

Institut industriel. — Bourse vacante. — Réparti 400 fr. à titre de subvention à trois élèves.

Société de tir « Les Cambinées de Condé ». — Demande de prix. — Accordé une médaille de vermeil.

Cours de gendarmerie de Wormhoudt. Bail de location. — Approuvé.

Cours de gendarmerie de Merville. Bail de location. — Approuvé.

Cours de gendarmerie de Bergues. Bail de location. — Adopté.

Cours de gendarmerie de Cateau. Bail de location. — Approuvé.

Cours de gendarmerie de Cassel (Jardin). Bail de location. — Approuvé.

Anciennes casernes de gendarmerie de Flers-Durignies. Adjudication. — Approuvée.

Bourses industrielles. — Renouvellement. Demande de subvention. — Accordé à Emmerin 107 fr. — Warwicq 100 fr. — La Sentinelle 225 fr.

Orphelinat. Travaux de bienfaisance. Demande de secours. — Rejetée ; la commune en subventionnant pour le bureau.

Quérenaing. Bureau de bienfaisance. Demande de secours. — Rejetée ; la commune en subventionnant pour le bureau.

Wornhoudt. Chemins ruraux. Reconnaissance. Projet adopté.

D'verses communes. Tarif des évaluations cadastrales. — Approbation donnée.

Reconnaissance officielle des manoirs émis au 31 décembre. — Donné acte à M. le Préfet.

Assistanse médicale. Malades admis au compte des communes. — Donné acte.

M. le Préfet.

Institut industriel. Modification des crédits inscrits au budget départemental de 1903. — Propositions adoptées en exécution de la délégation du Conseil général.

Service des enfants assistés. Modification des crédits inscrits au budget départemental de 1903. — Propositions adoptées en exécution de la délégation du Conseil général.

Sequedin. Bureau de bienfaisance. Orphelins Pottier. Secours. — Accordé 150 fr.

Impression du Bulletin de l'Enseignement primaire en 1904. Marché. — Adopté.

Secours aux anciens instituteurs, anciennes institutrices, veuves ou parents d'instituteurs. — Accordé deux secours de 100 fr.

Chemin de grande communication n° 22. Restauration de chaussée. — Secours de 960 fr. alloué par le ministre.

Chemin d'intérêt commun n° 72. Réparation du pont de Bruay. — Secours de 800 fr. alloué sur réserve.

Chemins divers. Règlement de subventions industrielles.

Route départementale n° 23. Indemnité due au sieur Boulay pour dégâts à sa propriété. — 45 fr.

Route départementale n° 27. Frais d'études. Demande de crédit. — Alloué 4,300 fr.

Routes départementales. Acquisitions et aliénations de terrains. Ventes d'arbres. Adopté.

Tourcoucoing. Construction du chemin vicinal ordinaire n° 6. Secours. — Alloué 170 fr.

Bailleul. Classement en vicinalité du chemin dit de Steenwerck. — Projet adopté.

Taisnières-sur-Hon. Classement en vicinalité du chemin des Potiers. — Projet adopté.

Bailleul. Chemin vicinal commun. Demande de secours. — Accordé 600 fr.

Chemin d'intérêt commun n° 144. Demande de crédit supplémentaire. — Accordé 154 fr. 20.

Tourcoing. Chemin vicinal ordinaire n° 2. Alignement. Élargissement. Redressement. — Projet adopté.

Construction d'une prison à Loos. Travaux spéciaux. — Adjudication approuvée.

Emprunt départemental de 1,200,000 fr. Réalisation. — Propositions adoptées.

Construction d'une prison à Douai. Travaux spéciaux. — Adjudications et marchés approuvés.

Tramway de Fourmies. Arrêt de l'exploitation. Mesures à prendre.

Chemins de fer du Sud. Construction. — Rétrocession. Observations présentées par le Conseil d'Etat.

La pêche. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord, la pêche sera interdite du lundi 18 avril inclusivement au dimanche 19 juin exclusivement.

L'empoisonnement des rivières. — M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté approuvé par le Ministre des Travaux publics et dont nous extrayons les passages suivants :

Considérant que le déversement, dans les cours d'eau, des eaux résiduaires provenant des établissements industriels, s'il n'est pas entouré de précautions suffisantes, présente les plus graves inconvénients pour la salubrité publique, qu'il est nuisible au poisson et contribue dans une large mesure à la pollution des rivières ;

Il est interdit aux propriétaires de fabriques et établissements industriels quelconques de déverser dans les rivières, ruisseaux et cours d'eau navigables ou non navigables, aucun résidu industriel solide ou liquide, de nature à rendre les eaux impropres aux usages domestiques et à la vie des poissons.

Il est notamment interdit, d'une manière absolue, de déverser dans les cours d'eau susdits, notamment dans les cours d'eau les vinasses de distillerie, les égouttures de pulpes et les eaux de diffusion des sucreries provenant de la fabrication des cossettes.

Les eaux de lavage des betteraves, les petites eaux de diffusion, les eaux de lavage des ateliers, les eaux acides et celles qui ont servi à alimenter les machines hydrauliques ne pourront être évacuées de l'usine qu'après qu'on leur aura fait subir un traitement approprié et une décantation suffisante de façon à ne rendre claires, inodores, salubres, neutres et à les mettre à la hauteur de toute fermentation ultérieure.

Ces eaux, de même que les eaux de refrigération et de condensation, ne devront pas avoir une température supérieure à 35 centigrades.

Faute par les industriels de se conformer aux prescriptions ci-dessus, il sera verbalisé contre eux conformément aux lois et règlements existants.

Le présent arrêté est valable du 1er janvier au 31 décembre 1904.

La date des grandes vacances. — Le ministre de l'Instruction publique vient de recevoir le compte-rendu de la consultation faite sur son initiative, auprès des inspecteurs généraux, des recteurs et des maîtres de tout ordre des lycées et collèges de garçons et de *filles au sujet des modifications qu'il pourrait* y avoir lieu d'apporter à la date actuelle des grandes vacances.

Le questionnaire adressé aux membres de l'enseignement comprenait un certain nombre de questions dont la première est ainsi libellée :

« Si la durée des grandes vacances reste fixée à deux mois, vous paraît-il que la fixation de l'ouverture des vacances au 14 juillet et de la rentrée des classes au 15 septembre, soit avantageuse au point de vue : 1. de la santé des élèves ; 2. de leur travail.

Sur le premier point, un très grand nombre de votants se sont prononcés pour la négative. Sur 1.237 suffrages exprimés, il y a eu 978 non contre 309 oui.

Dans les Postes. — Mme Aleron, dame employée à Dunkerque, est nommée receveuse à Renescure.

Une erreur judiciaire. — Me Poillon, avocat de Cornil, l'individu condamné pour vol de la rue Princesse, à Lille, vient d'adresser au Ministre de la justice, une demande en revision du jugement basé sur les débats des 8 juin 1895, qui a modifié le paragraphe 4 de l'article 443 du Code d'instruction criminelle.

ORAGE ET TEMPÊTE

Il est écrit que désormais tout ira à l'envers, le haut.

Depuis deux jours le vent souffle en tempête d'une façon ininterrompue.

Hier matin, vers quatre heures, au plus fort de la tempête, un violent orage s'est abattu sur Lille. Des rafales de pluies et de grêlons se succédèrent toutes les vitres de les toits pendant quelques minutes. Des éclairs brillaient comme en juillet et le tonnerre faisait un vacarme à réveiller tous les dormeurs.

Les maisonnées de Lille ont eu un froid sibérien, on ne voyait jamais ça, autrefois. Maintenant, on devient le régle.

Il doit y avoir quelque chose de changer dans le système solaire.

A ARMENTIÈRES

Au cours du violent orage qui a éclaté vers cinq heures du matin, la foudre est tombée chez M. Bonte, couvreur, place de la République et y a brûlé une vitre.

Elle a également traversé la cour de la Mairie sans y causer de dégâts et est allé se perdre dans la Lys derrière la halle.

A FOURMIES

La foudre est tombée, vers 6 h. 1/2 du matin, en trois endroits : sur la cheminée de la filature dite Donze-Aptoux, appartenant à M. Baurel ; sur le magasin de la filature de MM. Gérard-Coulon, rue de la Montagne, et sur la cheminée de la filature Marche et Cie.

A CAMBRAI

De nombreux fils télégraphiques ou téléphoniques ont été brisés ; le matériel est détérioré et probablement réparé à l'heure où nous écrivons.

On sait qu'actuellement la porte de Paris, par suite des travaux qui y sont exécutés, est entourée d'un échafaudage.

Sous la violence du vent, une partie de cet échafaudage a cédé et est allé heurté une maison voisine.

A DUNKERQUE

Le vent souffle en tempête, les nuits dernières, la plupart du temps, le tonnerre grondait comme en plein été, à la suite d'une journée lourde. Hier, le vent était encore violent, une bourrasque de grêle s'est abattue vers 2 heures. On se demandait avec anxiété si ce véritable cyclone n'occasionnerait pas de sinistre.

Vers onze heures, le bruit courait qu'un navire venait de se jeter à la côte et qu'on avait entendu le canon d'alarme.

Il n'en était heureusement rien.

Aucun bateau ne s'est mis à la côte. On n'a pas tiré le canon d'alarme ; le bruit qu'on avait entendu venait de la direction du port, était provoqué par une cartouche de dynamite dont s'étaient servi les ouvriers de M. Charlier, pour faire sauter un ancien ballasur.

Ce signale jusqu'à présent aucun sinistre.

A CALAIS

Depuis deux jours, une violente tempête sévit sur le détroit. Des sinistres maritimes sont à craindre.

Cependant on ne signale heureusement jusqu'ici aucun accident dans les environs, ni sur *terre, ni sur mer*.

Nos pêcheurs, qui ont usé d'une sage prudence en abritant momentanément leurs bateaux dans le Pendik, ne pourront reprendre la mer que plus tard.

Et c'est malheureusement le chômage forcé pour eux.

Les bateaux de pêche, surpris par le mauvais temps, dans la Manche, continuent à rallier le port de Calais.

Au port, un grand vapeur, le *Valencia*, de Liverpool, allant de la côte occidentale d'Afrique et aux îles Canaries, attend, pour reprendre la mer, que la tempête soit passée.

Tous les paquebots venant d'Angleterre arrivent avec des retards considérables.

Mercredi, le bateau du premier service est arrivé à la gare maritime à midi 50 au lieu de 10 heures du matin, celui de l'après-midi est arrivé à 3 heures au lieu de 2 h. 30. Ces retards se sont forcément répercutés dans la marche des différents rapides et express relevant la correspondance avec ces paquebots.

Hier matin, vers quatre heures, au plus fort de la tempête, qui continue, un violent orage a éclaté au sud de la ville.

Eclairs, tonnerre, pluie diluvienne — rien n'y a manqué.

A 7 heures moins un quart, un nouvel orage, au nord cette fois a éclaté.

En ville, on a constaté quelques dégâts, peu importants, il est vrai, des tuiles, des ardoises ont été arrachées par le vent et des palissades ont été renversées.

TEMPÊTE PARTOUT

Brest, 14 janvier. — Il règne ici une tempête violente avec grondements de tonnerre. L'escadre du N-ord qui, depuis deux jours, se tient prête à faire des tirs de nuit et de jour, a dû rentrer de torpilles, à dû évacuer le polygone pour cet départ.

A Plougastel, une maison en construction s'est effondrée par le fait de la violence du vent.

A Morlaix, deux murs de soutènement sont venus s'abattre sur une écurie de l'hôtel du Lion-d'Or, où se trouvaient dix chevaux de voyageurs. Les chevaux ont pu sortir. Un garçon d'écurie Le Guern n'a dû la vie qu'à un amoncellement de poutres qui s'est fait au-dessus de sa tête.

La Rochelle, 14 janvier. — La tempête a redoublé de violence la nuit dernière. Ce matin un grand nombre de bateaux de pêche n'étaient pas encore rentrés.

Cherbourg, 14 janvier. — Une violente tempête du sud-ouest règne depuis la nuit dernière. Le vapeur *Chanzy*, de Caen, est entré en relâche sur le port.

Bar-le-Duc, 14 janvier.—Une tempête d'une violence inouïe s'est abattue ce matin et cette nuit sur notre ville.

Vers neuf heures, sous la violence du vent, le clocher de l'église Saint-Pierre s'est effondré. Une voiture de place qui stationnait dans la rue a été mise en miettes et le cheval a été grièvement blessé.

Dernière Heure

PARIS

Une dompteuse blessée par des fauves

Au cours de la représentation qui avait lieu hier jeudi après-midi, à l'ancien hippodrome chez Bostock, la dompteuse Morelli qui faisait travailler plusieurs jaguars, a été blessée par les fauves au moment où elle sortait de la cage.

Les blessures semblent assez dangereuses pour empêcher la brillante de reparaître devant le public avant une quinzaine de jours.

PARIS

La réponse du Japon à la Russie

La réponse du Japon à la Russie, si l'on en croit les dernières dépêches, est conçue en termes modérés qui ne constituent en aucune façon un ultimatum.

Son ton est cependant ferme. Le Japon insiste surtout sur la souveraineté de la Chine en Mandchourie.

CHAMBÉRY

Le crime d'Aix-les-Bains

Une confrontation a eu lieu à Chambéry entre Robardet et la fille Girat.

ANVERS

Un naufrage

On confirme le naufrage, près du cap Vilano, de la drague hollandaise *Rosario* et du vapeur anglais *Colonel*. Sept hommes de l'équipage de ce dernier auraient péri.

MILAN

Une explosion

Ce matin, tandis que le professeur de physique Vincent Rodelle faisait une expérience avec de l'acide picrique dans le laboratoire de collège de Navar, une explosion se produisit et le tua.

NEW-YORK

La guerre entre le Panama et la Colombie

Le général Reartes, commandant en chef de l'armée de Panama, avec une force de 15,000 hommes, prendra ce position.

Il a visité le camp de la marine à Empire et a inspecté les travaux de défense contre l'invasion. Il a confiance en ses forces et ne s'inquiète des Colombiens même en étant en état d'infériorité numérique.

Avis à nos Lecteurs

Pour éviter des retards dans l'insertion d'articles ou communications qui nous sont envoyés, nous informons tout gérant, hommes et ou où il ne s'agit pas d'une correspondance personnelle, d'adresser simplement leurs lettres à *Monsieur le Directeur*, ou *Monsieur le Rédacteur en Chef* sans aucune autre désignation particulière.

ROUBAIX

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira le mardi 19 courant, à huit heures et demie du soir, en session extraordinaire.

Listes électorales. — Le premier tableau des rectifications opérées à la liste électorale de 1903, dressé en conformité de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1874, et de l'article 2 du décret réglementaire du 2 février 1852, est déposé au secrétariat de la Mairie, rue Neuve, 2e étage, où les électeurs peuvent en prendre connaissance.

Ligue des Droits de l'Homme. — Notre appel en faveur de la section roubaisienne de la Ligue des Droits de l'Homme a été largement entendu et compris. Les nouvelles inscriptions sont nombreuses ; c'est bon signe, mais c'est encore insuffisant.

Nous faisons donc un nouvel et pressant appel à tous les Républicains, leur demandant, hier, dans un manifeste assez ridicule, cru bon de déverser sa bile sur le ministère Combes et sur ceux qui le soutiennent.

Le moitié de cette sortie de gouillons : le fermeté de M. Combes à faire appliquer la loi sur les congrégations.

Pour ces saintes gens qui de tout temps ont fait de la violation des consciences leurs plus chères délices, M. Combes faisant strictement ce pour quoi il est nommé les lois de la République, est un monstre digne de tous les forfaits, et ceux qui comme nous l'approuvent et le soutiennent dans son œuvre d'épuration, sont tout simplement des étrangers ils voudraient bien brûler autrement qu'en effigie.

En vidant ses poubelles sur le ministère de défense républicaine, l'Union catholique n'a servi ses mamours pour son prisonnier, M. Chatteleyn.

« L'élection sénatoriale de 10 janvier est à cet égard très significative », nous dit le placard clérical.

Voilà la véritable signification de l'élection sénatoriale de dimanche dernier.

Mais quand donc les ont-ils voulu de M. Chatteleyn à plaire à ses mandants réactionnaires, il est trop « petit » encore pour en payer le plus modeste mouvement d'aversion du clan clérical commencé et mené énergiquement par M. Combes.

Marius VERAN.

L'espionnage des jésuites. — Depuis *quelques années existait à Roubaix comme à* Lille un Office central des Œuvres sociales et charitables dont le but apparent consistait à travail aux ouvriers et aux employés sans emploi.

La société fonctionna régulièrement pendant un certain temps, sous la présidence d'un R. P. Jésuite, expulsé de France et habitant Mouscron, devint une formidable agence d'espionnage politique.

Les ouvriers, laborieux et probes, qui s'en allaient solliciter le concours de l'Office Central et tiers de leur passé d'honnêteté ne s'exposaient à ce que leur vie ou quoto fut faite sur leur conduite, se trouvaient catalogués suivant leurs opinions politiques.

Un signe à peine perceptible, tracé sur leur livret, faisait impitoyablement rejeter de toutes les usines au travailleur reconnu comme républicain et non-pratiquant. Ainsi par ces moyens odieux, les jésuites, dans une des petits commerçants de Roubaix, se trouvent avoir leur dossier plus ou moins faux établi par la haine du R. P. Jésuite qui dirige l'Office Central.

Le secrétaire de cette association, voyant l'œuvre complètement détournée de son but charitable et devenue une machine de guerre politique, a cru devoir en aviser les nombreux tous les souscripteurs par une circulaire que nous avons sous les yeux. Nous espérons que la justice viendra prendre cette affaire, de nature à ruiner de braves commerçants à jeter dans la misère des familles ouvrières dont le seul crime est de ne pas aller à la messe.

Un cadavre dans un puits. — Hier matin, vers neuf heures, deux ouvriers maçons ont découvert dans un puits situé dans la nouvelle rue percée entre la route d'Hem et la rue Voisin, au Pont-Rompu, le corps du nommé Vloghe Emile, âgé de 45 ans, *cordonnier, demeurant route d'Hem*.

Vloghe, qui était disparu depuis le 12 courant, paraît avoir été victime d'un accès de temps de la plénitude de ses facultés mentales.

M. le docteur Bôle, médecin-légiste, a visité le cadavre et n'a relevé aucune trace de violence.

Les chutes. — M. Wittehood Albert, 14 ans, demeurant rue du Pile, rue Sénéchal, 5, commerce du H. Terynck, s'est fait une entorse du poignet gauche en tombant.

— Flipo Arthur, demeurant rue du Havre, 6, à Tourcoing, trieur chez M. Paul Delmasure, 18, rue Gambetta, en voulant monter sur une échelle, a fait une fracture du poignet droit.

— M. J.-B. Pourrez, 72 ans, demeurant rue Franklin, commerce de Tissage de la Société l'Avenir, s'est fracturé l'extrémité de la clavicule droite, en renversant une pile de cartons. Un repos de 30 jours a été ordonné.

— M. Clauvis Maussen, 23 ans, demeurant à Estaimpuis, commerce de laine au peignage de M. Delmasure, 18, rue Gambetta, en sautant du wagon en passant le main sous le recouvrement de l'engrenage du chargeur, pour retirer un morceau de laine, 20 jours de repos.

— M. Stryej Charles, 15 ans, demeurant rue d'Avelin, 3, apprenti chez M. J. et A. Duhem, s'est fait une plaie de la face dorsale de la main gauche en passant près de la *goupille d'une* pileuse. Vingt-cinq jours de repos.

Accident de voiture. — Mercredi vers 3 heures, rue de Lannoy, 49, la petite Georgette Vandepotte, âgé de 5 ans, demeurant rue Lacroix, sous Louvers, 1, a été renversée par la voiture de M. Pierre Dupuis, tripier, rue Saint-Louis, conduite par le domestique Julien Remberez, 22 ans, demeurant rue de Lannoy.

Le jeune Vandepotte a été fortement contusionné au genou. M. le docteur Bôle, mandé pour lui donner des soins, lui a ordonné quelques jours de repos.

LUMINOL *Seaux pour le Linge, les Lessives, les Ustensiles et le Ménage*

Les chapiteau des vols. — Mardi, vers 9 heures du soir, Mme Ernestine Ladoré, ménagère, demeurant rue d'Elbeuf, 3, se trouvait dans sa cuisine, un malfaiteur est entré dans la maison, s'est dérobé une quinzaine de francs en laine placée sur un rayon.

M. Leche, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

— Mercredi vers 7 heures du soir, des matelots se sont introduits dans le magasin de M. Lebon Marcelle, marchand d'étoffe, 15, rue Neuve, 187 ; ils se sont emparé de deux pièces d'étoffe noire de 35 et 22 mètres de long ; d'une pièce d'étoffe bleu marine de 35 mètres ; d'une pièce d'un coupon de drap noir de deux mètres, le tout valant 155 fr.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

— Un individu inconnu tentait de voler à cette même, mercredi soir, à l'angle des rues St-Rock et de Crétin.

Tandis que la domestique d'un épicier en gros faisait une livraison chez M. Facon, épicier, plusieurs paquets de tabac disparaissaient d'une balle de café se trouvant dans la voiture.

Fort heureusement des passants s'aperçurent du vol et dressèrent l'alarme. Les voleurs, se voyant découverts, prirent la fuite en abandonnant la balle de café sur le trottoir.

Les arrestations. — Jules-Dominique Muset, âgé de 44 ans, représentant de commerce, se disant ancien capitaine au long cours, demeurant Place du Pile, 8, à Roubaix, 6, rue Mis était d'arrestation, pour filouterie d'aliments au préjudice de Mme Juliette Wivasek, femme Jean Baptiste Duquesne, cabaretière, rue de l'Alma, n° 15.

Les arrestations. — En vertu d'un mandat d'arrêt en date du 30 mai 1903, émanant de M. Gaché, juge d'instruction de la Seine, ville de Cambrai, le brigadier de sûreté Delerue et les agents Paris et Williaumez ont arrêté, mercredi soir, rue de Lannoy, 49, Vandepotte Henri-Léon, 20 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé de détournements.

PRINCESSE MAKOKO SAVON Victor FAISSIER, *Nouveau Parfum*

Tramways. — Par arrêté préfectoral en date du 12 courant, la Compagnie des tramways de l'Isnelle-Tourcoing est autorisée à relever un arrêt facultatif à hauteur du numéro 552 de la rue de Lannoy.

Les épaves de la rue. — M. Jean Lepers, marchand de beurre, rue du Petit-Boulique, à Croix, a trouvé sur un terrain de la rue de Fontenoy, deux boîtes contenant des échantillons de chaussures qu'il a déposées au poste de police du 1er arrondissement.

Tribunal de simple police

Audience du 14 janvier 1904

Président, M. De Routy, juge de paix. — Ministère public, M. Prudhomme, commissaire de police. — Greffier, M. Bauchet. — Huissier audencier, M. Buns.

Du bon cœur ne manque. — C'est la seconde fois que Louisa Castelain, cabaretière, se fait amener à occuper une servante non munie d'un certificat de bonne vie et mœurs. Un franc d'amende et un jour de prison à Louisa.

Un franc à Dumortier Jules pour lui apprendre à ne pas faire jouer de la musique dans son estaminet sans autorisation ; un franc à Deporetter Elite et deux francs à Declercq Jeanne, pour le même motif.

Vertracte Henri a la mauvaise habitude de laisser plusieurs fois déjà, son estaminet ouvert jusqu'à deux heures du matin. Malgré ses explications, il est condamné à un franc d'amende et un jour de prison.

La loi sur le travail. — M. Paul Dhalluin, un des meilleurs clients du tribunal de simple police, est inculpé d'avoir contrevenu à la loi sur le travail du dimanche, deux jeunes gens, et d'avoir fait porter par l'un d'eux une charge trop lourde, contrairement à les dispositions de l'alinéa 1 de la loi du 2 novembre 1892 et à l'article 14 du décret du 12 mai 1893. Il est de ce chef condamné à 5 amendes de 5 francs.

Avis aux logeurs. — Verbrugge Bernard a contrevenu à l'arrêté municipal sur son registre, 5 francs d'amende ; pour le même motif, deux amendes de 5 fr. à Debacker Louis et 1 fr. pour défaut de déclaration de logement à la mairie à Surmon Camille.

Les bonnes. — Le chien de Patte Pierre n'a pas de muselière ; pour ce motif, 1 franc d'amende à Patte ; la même peine à Delly Edmond.

V. Léon est dans le même cas, mais comme de plus, il n'y avait pas de plaque à sa voiture, il attrape deux francs d'amende.

Bruneau est condamné à 1 fr. pour avoir un chien sans muselière attaché sous une bâtisse sans plaque ; pour ce motif, Mordacq Alexandre, pour ce motif, condamné comme responsable à deux amendes de 1 fr.

La même peine à Léopold Hoste et à Dollorge Jules.

Affaires diverses — Un franc d'amende à Mayalle Barthélemy, pour abandon de voiture ; à B. Vauhove pour défaut de lanterne à sa voiture.

— A D... Emile, pour avoir tenté au Vieux Couvreur ; à Desloveres Auguste, pour défaut de cloque à son vélo ; à Georges Kochen, pour le même motif ; à Emile Desmedts, pour embarras de la voie publique ; à Carlos Deffrennes, pour infraction à l'arrêté de voirie ; à Eugène Raux, pour embarras de la voie publique ; à Albert Piéters, pour infraction à la police des marchés ; Léopold Rankwitz, pour défaut d'éclairage sur un terrain privé. Six francs à Emile Vannuwenhuisse, pour abandon de voiture et trois francs à Decroix Julien, pour le même fait.

Les violences. — Trois jours de travail à Drevon Achille pour violences sur M. Joseph Pruvost.

B... Pauline est inculpée de violences légères, trois gifles, sur la personne de sa locataire, l'aimable Adèle D..., qui voulait déménager à la cloche de bois.

L'audition des héroïnes et des témoins de cette affaire des plus compliquées, provoque dans le public une vive hilarité.

Malgré les efforts de M. Véronc, B... est condamné à un jour de travail.

Dereux qui se disait voyageur d'avoir été congédié, a lancé des coups de bâton dans le ventre de son successeur, M. Decornet J.-B.

Dereux qui se disait voyageur a eu beau dénier et veut se faire passer pour un agneau, n'en est pas moins condamné à un jour de prison.

Emile Cornet est condamné à deux jours, inférieurs, les 14, 20, 21 et 25 décembre, et de violences réciproques avec Gheysinck.

Candale est condamné pour ne pas avoir été pas sans être injurié par ses voisins, ou rouds de temps. Après plusieurs témoins confirment ces dires, tandis que tous les autres témoins l'accablent de leurs dépositions. Le pauvre Candale a beau crier, se plaindre, se prétendre victime d'intrigues de braves gens, etc., etc., il s'entend tout de même condamner à deux amendes de 5 fr. pour injures et à trois jours de travail pour violences.

Son voisin Glyshinck est condamné également à trois j